

# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

## Ile-de-France

Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures

Bulletin n° 2 du 21 avril 2017



### A RETENIR

#### LES RAVAGEURS DU MOMENT :

- Vol de mineuse du marronnier,
- Chenilles de pyrale du buis très actives,
- Début d'activité des pucerons,
- Tenthredes adultes sur rosiers
- Les chenilles phytophages sont de sortie

#### LES MALADIES DU MOMENT :

- Maladies du buis à surveiller

Flash Frelon : en pièce jointe

Mention abeilles : attention protégeons nos abeilles ! : en pièce jointe

## INFORMATIONS

### LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LES SITES SUIVANTS :

Sceaux / Rueil-Malmaison / Saint-Germain-lès-Arpajon / Epiais-Rhus / Périgny / La Norville / Rochefort-en-Yvelines / Groslay / Rungis / Champs-sur-Marne / Jardin du Luxembourg / Jardin des Tuileries / Vitry-sur-Seine / Treuzy-Levelay / Elysée / Domont / Marne la vallée / Val de Marne / Vaux sur Seine / Vincennes / Etampes / Viry-Châtillon / Aulnay sous-bois / Le Chesnay / Paris /

#### Légende :

**Risque de dépréciation esthétique :** aspect visuel affecté de la plante.

**Risque commoditaire :** nuisances sur mobilier urbain ou tout autre bien matériel.

**Risque physiologique :** impact de la présence de l'organisme nuisible sur le développement et la vie de la plante.

**Risque sanitaire :** risque représenté par le nuisible pour la santé humaine (cas des chenilles urticantes, des champignons aux spores allergènes, des insectes piqueurs, ...).

Ces risques sont estimés à partir des **observations faites sur les parcelles observées** et illustrent les risques futurs liés à une présence actuelle. Ils sont amplifiés notamment si les végétaux étaient déjà attaqués en année N-1, s'ils sont situés dans une zone de prestige, ou s'ils ont une forte valeur

Risque esthétique	■	■	■	■
Risque commoditaire	■	■	■	■
Risque physiologique	■	■	■	■
Risque sanitaire	■	■	■	■

■	Nul
■	Faible
■	Moyen
■	Fort

patrimoniale ou historique. Ces risques peuvent être amplifiés ou amoindris en fonction de l'évolution des conditions météorologiques qui n'entrent pas dans le calcul du risque.

Pour certains problèmes sanitaires, deux analyses de risques sont proposées. L'une correspond à l'analyse de risque adaptée aux zones à risque. Ces zones à risque sont les zones de prestiges, les jardins de châteaux, les collections végétales inscrites au patrimoine. Les espaces verts ouverts au public ou les sites dans lesquels des personnes sensibles peuvent être touchées directement ou indirectement par des espèces à risque sanitaires comme les chenilles urticantes ou les espèces allergènes telles que l'ambroisie à feuille d'armoïse.

L'autre analyse de risque correspond aux autres zones telles que les espaces verts en général et les jardins de particulier (EVJP) dans lesquels le risque est souvent moindre comparé aux sites de prestiges.

## CONDITIONS CLIMATIQUES

Ces derniers jours le froid a refait son apparition avec des pluies faibles en fréquence et intensité. Dans les prochains jours, les températures devraient continuer de descendre.

## LES RAVAGEURS

- **PROCESSIONNAIRE DU PIN**
- **Situation actuelle**

Sur toutes les zones de la région où l'insecte est présent, les processions sont toujours en cours. Elles ont débuté cet hiver dès le mois de décembre lors de journées ensoleillées, les chenilles cherchant une zone propice à la nymphose dans un sol meuble. Les chenilles sont urticantes actuellement. Les adultes émergeront à partir de fin juin. Les pièges pour adultes permettant la détection et le suivi de l'espèce seront à poser au mois de juin.



- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veuillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**

	Site de prestige	EVJP
Risque esthétique		
Risque commoditaire		
Risque physiologique		
Risque sanitaire		

- **PUCERONS**
- **Situation actuelle**

Les pucerons sont en forte croissance actuellement (forte augmentation, 4 sites touchés contre 2 la semaine dernière) ils sont présents sur les rosiers surtout mais aussi sur le marronnier, le hêtre (pucerons laineux) et l'érable. On retrouve des pucerons verts, roses, marron, ailés et dépourvus d'ailes. Ils sont présents

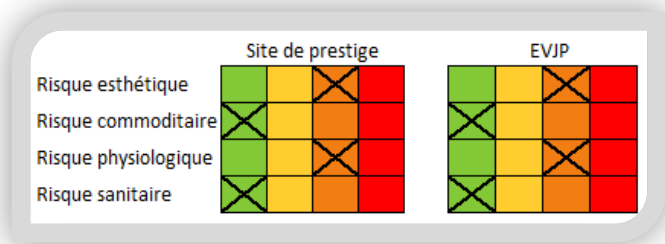


sur boutons floraux et jeunes pousses. Leur présence est variable d'une variété à l'autre, présence parfois de manchons.

- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**



- **MINEUSE DU MARRONNIER**

- **Situation actuelle**

Le vol de la mineuse du marronnier a débuté sur certains sites d'observations, des pièges ont été posés sur 9 sites différents. Les populations de mineuses sont supérieures cette année par rapport à l'année dernière à la même période. Pensez à poser vos pièges.

2016	Semaine	Sceaux	Rueil	SGA	PVM	Epias rhus	Vitry sur Seine			
	15									
	16	93	400							

2017	Semaine	Sceaux	Rueil	SGA	PVM	Epias rhus	Vitry sur Seine	Domont	Périgny	Le Chesnay
	14	123								
	15	748	348	74						
	16	792	592	276	0	187	944	50		0

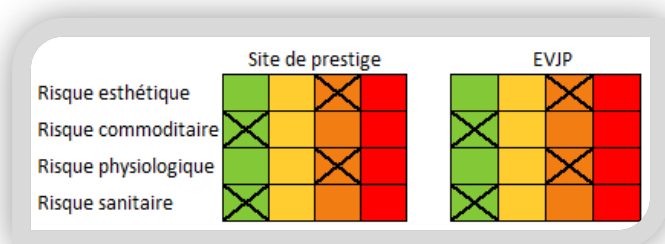
Figure 1 : Nombre de captures de mineuse du marronnier par semaine en 2016 et 2017 (SGA : Saint-Germain-Lès-Arpajon ; PVM : Paris Vallée de la Marne ; lorsque la case est non renseigné le piège n'a pas encore été posé).

- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**

Les risques de dépréciation esthétique et physiologique sont faibles à moyens étant donné que le vol a juste débuté. Les risques sanitaires et comodatitaires sont nuls.



- **PYRALE DU BUIS**

- **Situation actuelle**

Les pièges sont en place mais aucune pyrale adulte n'a été piégée. Les sorties de diapause de larves ont été observées. Sur le territoire francilien des stades larvaires 3 et 4 ont été observés. Les chenilles sont très actives et provoquent d'importants dégâts foliaires en ce moment.



- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**

Les risques de dépréciation esthétique et physiologique pour le buis sont forts actuellement étant donné que cet insecte est invasif. Le risque est amplifié sur les buis de broderies et les buis de bordures notamment en zones de prestige et lorsque l'insecte était déjà présent en 2016.

	Site de prestige				EVJP			
Risque esthétique	Green	Yellow	Orange	Red	Green	Yellow	Orange	Red
Risque comodatire	Green	Yellow	Orange	Red	Green	Yellow	Orange	Red
Risque physiologique	Green	Yellow	Orange	Red	Green	Yellow	Orange	Red
Risque sanitaire	Green	Yellow	Orange	Red	Green	Yellow	Orange	Red

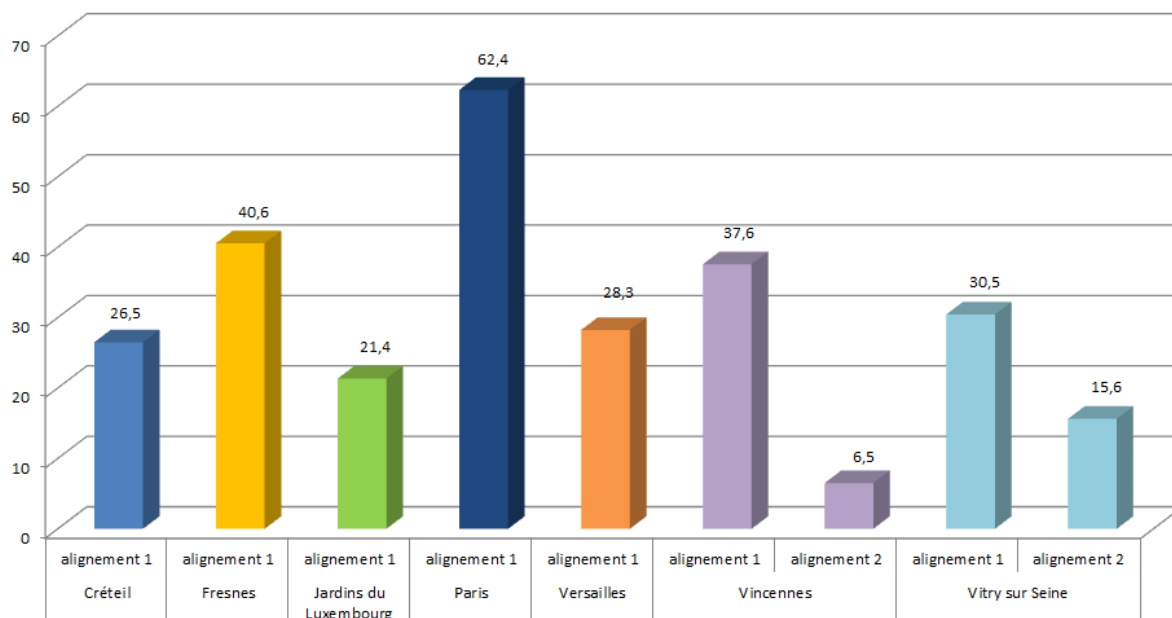
- **TIGRE DU PLATANE**

- **Situation actuelle**

Aucune évolution des infestations par rapport au précédent relevé du BSV du jeudi 6 avril 2017. Veillez cependant noter que des données ont été ajoutées dans la figure 2 ci-dessous. La prochaine observation pour ce ravageur est programmée au mois de juillet sur les feuilles.



**Moyenne par alignement du nombre de tigres du platane relevés en 2016**



Moyenne par alignement du nombre de tigres du platane relevés en 2017

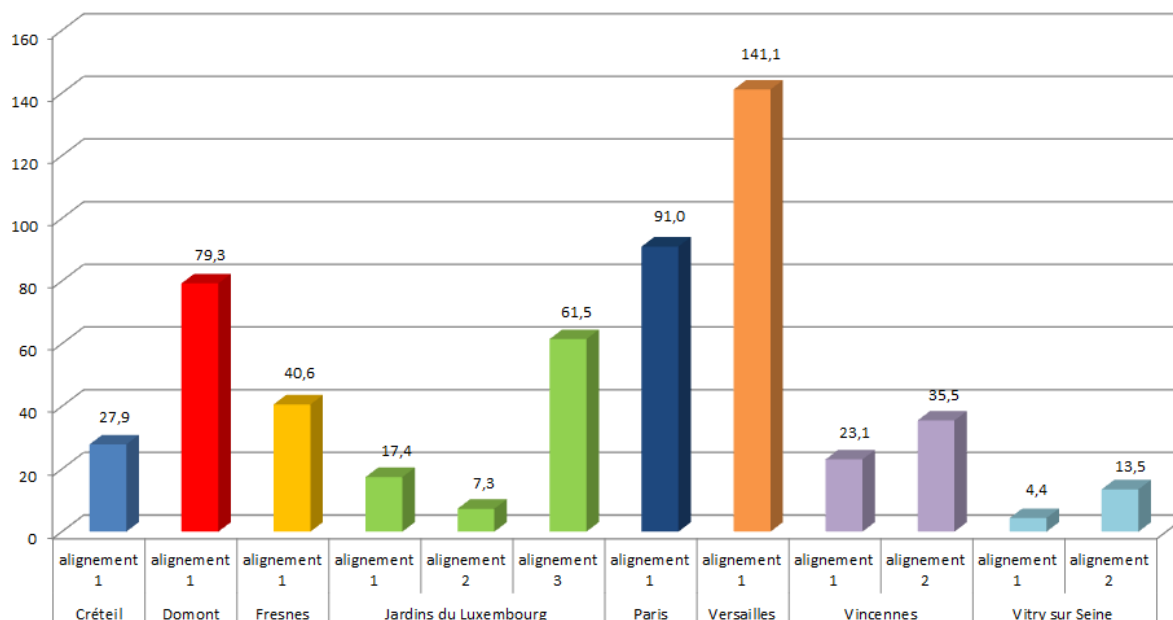
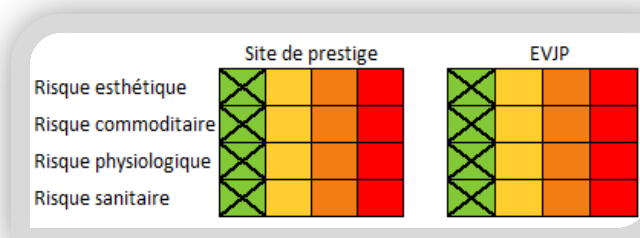


Figure 2 : Moyenne par alignement du nombre de tigres du platane, relevés de 2016 (haut) et 2017 (bas)

- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**  
Veuillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**



- **PROCESSIONNAIRE DU CHENE**

- **Situation actuelle**

Aucune éclosion ne nous a été rapportée pour le moment mais étant donné le stade des chênes de la région, les jeunes chenilles doivent déjà être en pleine activité nutritionnelle. Les sites à risque (sites sur lesquels des chenilles ont été vues les années passées, sites où se trouvent des personnes à risque enfants, personnes âgées, malades, etc.) sont à surveiller particulièrement. Les nids de 2016 sont toujours observés sur les arbres.

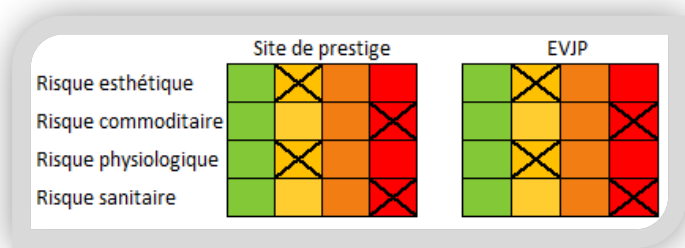


- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veuillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**

Les risques sanitaires et commoditaires sont d'ores et déjà forts puisque les chenilles vont très prochainement devenir urticantes. Les risques de dépréciation esthétique et physiologique sont faibles mais attention car cela va vite évoluer, notamment sur les sites déjà attaqués en 2015.



- **LES TENTHREDES**

- **Situation actuelle**

On peut observer la présence de tenthrèdes adultes sur les rosiers probablement : la tenthrède décapreuse des feuilles de rosier (*Cladius difformis*) ou *Endelomya aethiops*. Ces adultes vont se reproduire et pondre leurs œufs sur les feuilles des rosiers. A la fin de leur développement larvaire, les larves vont rentrer dans le sol et tisser leur cocon vers la fin juin – début juillet pour se transformer en adulte.

- **Reconnaissance**

Il existe plusieurs espèces de tenthrèdes. Toutes les larves ressemblent globalement à une chenille ou une limace. Parfois luisantes ou mates, leurs couleurs sont variables d'une espèce à l'autre allant du noir au jaune, en passant par le vert, le orange, etc. L'adulte ressemble un peu à une mouche mais il s'agit d'un hyménoptère. Les couleurs sont variables en fonction de l'espèce.

- **Dégâts et nuisances**

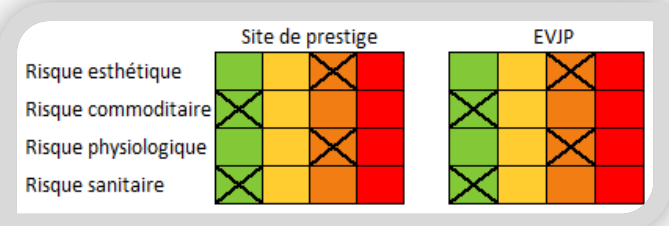
Suivant les espèces, les larves décapent les couches supérieure ou inférieure de l'épiderme des feuilles, ou bien sont des mineuses comme par exemple la mineuse du bouleau.

- **Technique de gestion alternative du moment**

Retirer les larves de tenthrèdes à la main, ou bien avec de l'eau sous pression.

- **Risque**

La défoliation importante des feuilles entraîne des risques esthétique et physiologique faibles pour la plante. Les risques commoditaire et sanitaire sont nuls.



- **LES CHENILLES DÉFOLIATRICES**

- **Situation actuelle**

Les chenilles sont de sortie, des phalènes défeuillantes (*Erannis defoliaria*) ainsi que des hyponomeutes ont été observés sur rosier mais d'autres espèces ont été observées sur érable et chêne avec des dégâts plus ou moins important (feuilles et boutons floraux).



- **Dégâts**

On constate une défoliation plus ou moins importante suivant les sites. Dans le cas des rosiers les chenilles peuvent s'attaquer aux boutons floraux et provoquer des floraisons moins esthétiques.

- **Technique de gestion alternative du moment**

Il n'y en a pas actuellement, hormis d'enlever les chenilles à la main. La pose de pièges à phéromone sexuelle durant les périodes de vols, et l'installation de nichoirs à chauve-souris permettent de réduire les attaques massives sur l'année suivante.

## AUXILIAIRES

Des coccinelles adultes et des œufs en petite quantité sont visibles actuellement. Présence de syrphes sous forme d'adulte.



## MALADIES

- **COMPLEXE DE MALADIES SUR BUIS (*CALONECTRIA PSEUDONAVICULATA* = *CYLINDROCLADIUM BUXICOLA*, *VOLUTELLA BUXI*, ...)**

- **Situation actuelle**

Aucun foyer actif ne nous a été signalé pour le moment. Toutefois, les traces des attaques des années passées sont bien visibles sur le buis où aucune taille sanitaire n'a été pratiquée. A surveiller !



- **Reconnaissance / Dégâts et nuisances / Techniques et gestion alternative du moment**

Veillez-vous référer au BSV n°1 du jeudi 6 avril 2017

- **Risque**

	Site de prestige				EVJP			
Risque esthétique	Green with X	Yellow	Orange	Red	Green with X	Yellow	Orange	Red
Risque commerciale	Green with X	Yellow	Orange	Red	Green with X	Yellow	Orange	Red
Risque physiologique	Green with X	Yellow	Orange	Red	Green with X	Yellow	Orange	Red
Risque sanitaire	Green with X	Yellow	Orange	Red	Green with X	Yellow	Orange	Red

**Vous souhaitez devenir observateur pour le réseau du Bulletin de santé du végétal et participer ainsi à l'épidémiosurveillance du Plan Ecophyto ?**

**Contactez Justine VRIGNAUD par mail à l'adresse [bsv.zna@fredonidf.com](mailto:bsv.zna@fredonidf.com)**

\*\*\*\*\*

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité (A.F.B.), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. **Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chaque site d'observation.**

**Observations :** Fredon Ile de France et les observateurs du réseau d'épidémiosurveillance (agents de collectivités, parcs et jardins de prestige privés et publics, entreprises privées et particuliers).

**Rédaction :** Justine VRIGNAUD - FREDON Ile de France – contact : [bsv.zna@fredonidf.com](mailto:bsv.zna@fredonidf.com)

**Comité de relecture:** Chambre Régionale d'Agriculture d'Île de France, Fredon Ile de France, SRAL

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante [y.morio@cra-idf.chambagri.fr](mailto:y.morio@cra-idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, JEVl.

**Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.**



Pièce jointe : Flash Frelon asiatique

# Flash Frelon Asiatique



Bulletin de situation sanitaire sur le frelon asiatique en Ile-de-France  
n° 01-2017, 1er numéro du 17 mars 2017

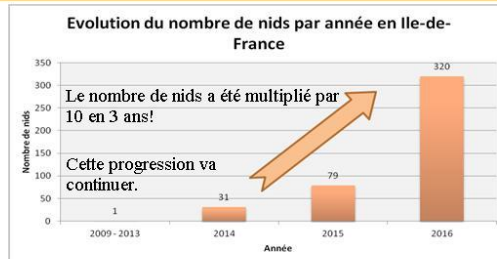
## La contexte réglementaire

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit accidentellement en France en 2004 dans la région Aquitaine. En 2012, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ont respectivement annoncé le classement du frelon asiatique, en danger sanitaire de deuxième catégorie et en espèce exotique envahissante.

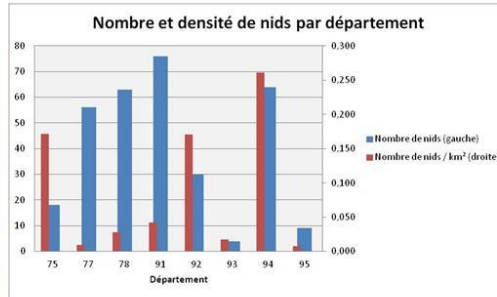
FROSAIF<sup>1</sup> et FREDON<sup>2</sup> Ile-de-France ont conçu un plan d'action francilien de prévention, de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique s'appuyant sur la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 en date du 10 mai 2013, qui a été présenté au CROPSAV<sup>3</sup> le 15 juin 2016.

## La situation sanitaire française

Dès son introduction en 2004, le frelon asiatique s'est répandu rapidement vers l'Est et le Nord. En 2016, il a conquis toutes les régions de France et s'est établi dans les pays alentours en suivant majoritairement les cours d'eau. Il est aussi présent au Royaume-Uni.



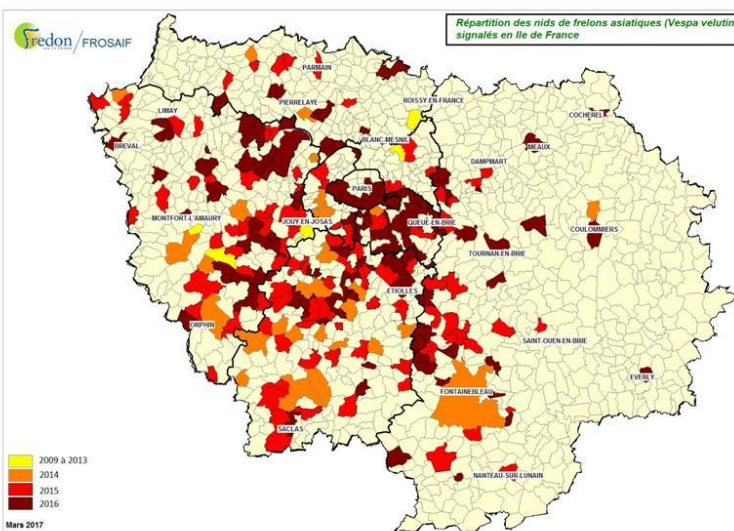
En Ile-de-France, l'arrivée du frelon asiatique date de 2009, sa présence reste anecdotique pendant 5 ans. En 2014, il se répand et accroît fortement en 2016.



Répartition des nids trouvés par département en 2016

75	77	78	91	92	93	94	95
18	56	63	76	30	4	64	9

## La situation sanitaire en île-de-France



Depuis 2014, la progression du frelon asiatique dans la région est impressionnante. Il est désormais installé dans l'ensemble des départements de la région. Sa répartition n'est pas homogène, on trouve surtout des nids dans les départements 91, 94, 77 et 78 avec plus de 50 nids chacun. Quatre départements ont moins de 20 nids : 75, 92, 93 et 95.

En matière de densité (nombre de nids par km<sup>2</sup>), c'est dans les départements 92, 94 et 75 que se trouvent les densités les plus élevées. *A contrario*, dans les départements 77, 78 et 91, même si le nombre de nids est important, les densités sont parmi les plus faibles.

FROSAIF<sup>1</sup> : Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles d'Ile-de-France  
FREDON<sup>2</sup> : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles  
CROPSAV<sup>3</sup> : Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale

### Un plan d'action pour répondre aux besoins de nombreux acteurs

- **Les apiculteurs** : Leur objectif est la protection des ruchers.
- **Les collectivités territoriales** : Elles sont confrontées au frelon asiatique au niveau de la sécurisation de certaines interventions dans les arbres et surtout par la gestion de l'accueil au public. Interlocuteurs privilégiés de la population, elles sont le relais de l'information.
- **Les entreprises 3D** (désinsectisation, désinfection et dératation) : En charge de la destruction des nids, elles doivent être informées en tant que population à risque exposée directement au frelon. En lien avec le public, elles ont un rôle d'information et de communication auprès des particuliers qui font appel à elles pour la destruction des nids.
- **SDIS** (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) : Il est à noter que de nombreux SDIS n'interviennent dans la lutte que lors de situations d'urgence et de protection des populations.
- **Les entreprises paysagistes** : Elles sont concernées par la sécurisation des interventions sur les zones à risque.

### Se préparer à l'arrivée du au frelon asiatique

Une **formation** « Reconnaissance et gestion du frelon asiatique en ville » s'adressant aux professionnels cités ci-dessus est dispensée par FREDON Ile-de-France.



Cette formation a pour objet : Savoir **identifier** *Vespa velutina nigrithorax*, connaître sa **biologie** et son **comportement**, savoir **quoi faire** en sa présence, connaître les **règles de sécurité** à respecter pour intervenir sur les nids. Etre

informé de la charte régionale de bonnes pratiques de destruction des nids. Pour vous inscrire aux prochaines sessions ci-dessous, envoyez un mail à [h.mokrane@fredonidf.com](mailto:h.mokrane@fredonidf.com).

Mercredi 29 mars à Montreuil (93)

Mercredi 5 avril à Thiais (94)

### Des outils d'information pour vous aider sont déjà disponibles

- ✓ Sur le site [www.fredonidf.com](http://www.fredonidf.com), vous pouvez d'ores et déjà trouver une plaquette « J'ai du Frelon asiatique, qu'est-ce que je fais? »
- ✓ La newsletter Flash Frelon Asiatique à laquelle vous pouvez vous abonner auprès de [accueil@fredonidf.com](mailto:accueil@fredonidf.com).

✓ Une plaquette d'information sur la reconnaissance du frelon asiatique prochainement disponible sur notre site internet.

✓ Une exposition sur panneaux ou posters. Pour toutes questions, contactez nous par mail [accueil@fredonidf.com](mailto:accueil@fredonidf.com).

Le bon de commande est disponible sur le site [www.fredonidf.com](http://www.fredonidf.com).



### Comment lutter ?

La lutte repose sur la **destruction des nids**. Elle doit toujours être effectuée avec précaution car son approche déclenche des réactions de défense et d'agressivité des frelons asiatiques. Celle-ci doit être réalisée par des **professionnels** formés. Afin de garantir leur encadrement en matière de **procédures**, une **charte régionale des bonnes pratiques** est l'outil adapté pour encadrer les pratiques de destruction.

Le **piégeage** doit être effectué seulement près des ruches où la présence du frelon est effective et fait partie intégrante de la protection des ruchers.

### Situation sanitaire

#### Observer et repérer les nids primaire

A partir du mois de mars jusqu'à juin, vous pouvez observer des nids primaires. Ils sont pour la plupart situés à moins de trois mètres de hauteur. D'une taille allant d'une balle de ping-pong à celle d'une mandarine, les nids sont généralement situés dans des endroits abrités de la pluie et du vent : abris de jardin, pente de toit, auvent, etc.



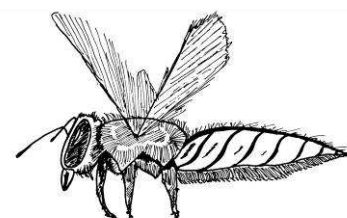
Le nid primaire n'est habité que par la reine. A la fin du printemps, il sera abandonné à la faveur d'un nid secondaire plus gros puis tertiaire situé dans les arbres en hauteur pouvant abriter quelques milliers d'individus. Il est donc intéressant d'agir sur ces nids primaires afin d'éviter

## Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAI<sup>1</sup>, APCA<sup>2</sup>, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>3</sup>, et soumise à la relecture du CNE<sup>4</sup>.

- 1-Direction générale de l'alimentation
- 2- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- 3- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
- 4-Comité national d'épidémiologie dans le domaine végétal

Crédits photos et dessin : J. Jullien DGAI-SDQPV et ANAMSO (colza, p.2)



En butinant de fleur en fleur, les insectes pollinisateurs participent à la production de nombreuses cultures et contribuent aussi à la qualité des récoltes. À l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires, en particulier aux abeilles.

### Une démarche éco-responsable

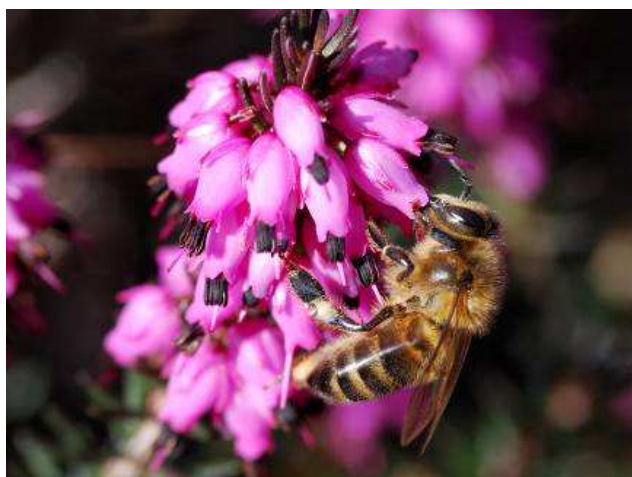
Les causes de dépérissement des abeilles sont multiples. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de :

- la gestion des ressources alimentaires des abeilles ;
- la maîtrise des risques sanitaires du cheptel ;
- l'utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques en protection des cultures.

Face à ces risques, les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.

### Les voies d'intoxication

Des empoisonnements d'insectes pollinisateurs peuvent se produire quand les produits phytopharmaceutiques sont appliqués pendant la période de floraison ou lors de la production d'exsudats, car c'est dans ces situations que les butineuses sont les plus actives, tant sur les plantes cultivées que sur les adventices. La contamination peut avoir lieu à deux moments (pendant et après le traitement phytosanitaire), par deux voies d'intoxication différentes (contact ou ingestion) :



- **par contact** : quand l'abeille est exposée directement à un produit dangereux, surtout aux heures chaudes de la journée ; se pose sur une fleur ou sur la végétation traitée avec un produit persistant ; reçoit des traînées de vapeurs ou de poussières toxiques au-dessus des plantations limitrophes de celles qui sont en fleurs ;

- **par ingestion** : quand l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées suite à une pulvérisation ; par l'utilisation avant floraison d'un produit rémanent ou systémique ; suite à un enrobage de

semence avec un produit systémique et persistant durant la floraison ; ou enfin par des poussières d'enrobage insecticide émises lors de semis en l'absence de mesures appropriées de gestion des risques, telles que définies notamment dans l'arrêté interministériel du 13 janvier 2009.

Sur « e-phy »,  
consultez la  
rubrique  
**ECOACS**



Base de données  
nationale sur les  
effets non  
intentionnels des  
produits  
phytosanitaires.

## Connaître les risques d'intoxication d'abeilles avant de traiter

Les professionnels de la production végétale et du paysage doivent impérativement connaître l'écotoxicité des produits phytosanitaires avant de les appliquer sur les cultures ou les zones non agricoles. La règle de base consiste à lire l'étiquette du produit figurant sur l'emballage (classement toxicologique, phrases de risque correspondantes). En complément, il est possible de consulter les fiches de données de sécurité<sup>1</sup> des produits phytopharmaceutiques et l'Index phytosanitaire de l'Acta, mis à jour chaque année.

Sur Internet, on peut aussi consulter avec intérêt le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages autorisés en France "e-phy"<sup>2</sup>, dans lequel figure une rubrique appelée Ecoacs (voir encadré) sur les effets non-intentionnels sur les auxiliaires biologiques, dont l'abeille domestique. Enfin, la base Agritox<sup>3</sup> renseigne sur les principales propriétés de « dangers » des substances actives.

1-<http://www.quickfds.com> ou <http://www.phytodata.com>

2-<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>

3-Agritox est une base de données sur les propriétés physiques et chimiques, la toxicité, l'écotoxicité, le devenir dans l'environnement, la réglementation sur les substances actives phytopharmaceutiques. Elle a été créée par le département de phytopharmacie et d'écotoxicologie de l'Inra. 80 % des informations proviennent des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché déposés par les industriels et validés par les experts aux niveaux français et européen, et 20 % sont de source bibliographique ([www.dive.afssa.fr/agritox/index.php](http://www.dive.afssa.fr/agritox/index.php)).

## Les bonnes pratiques phytosanitaires inscrites dans la réglementation en vigueur

### • Conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage phytosanitaire



D'une façon générale, il faut noter que l'arrêté du 28 novembre 2003, paru au Journal officiel du 30 mars 2004, interdit tout emploi d'insecticides ou d'acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats ; ceci afin de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est cependant possible dès lors que deux conditions sont respectées :

1. L'intervention a lieu en dehors des périodes de butinage, c'est-à-dire tard le soir ou tôt le matin (les cultures n'étant pas visitées par les butineuses).
2. Le produit insecticide ou acaricide employé bénéficie d'une mention « abeilles ». L'arrêté définit en effet trois types de mention

« abeilles » pouvant être attribuées aux insecticides ou acaricides :

- « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- « Emploi autorisé au cours de périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles » ;
- « Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles ».

### • Eviter les dérives lors des traitements

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 impose aux applicateurs (professionnels agricoles, personnel des collectivités, particuliers) de mettre en œuvre des moyens appropriés pour éviter tout entraînement des produits phytopharmaceutiques en dehors des parcelles ou des zones traitées. Il convient dans ce cadre d'éviter toute dérive des produits vers les ruches et ruchers.

### • Mesures anti-dérives lors du semis

L'arrêté interministériel du 13 janvier 2009 précise les conditions d'enrobage et d'utilisation des semences traitées par des produits phytopharmaceutiques en vue de limiter l'émission des poussières lors du procédé de traitement en usine.



N'hésitez pas à échanger avec les apiculteurs qui travaillent autour de vous et adaptez vos pratiques en leur demandant conseil vis-à-vis des abeilles. Sur cette photo, colonie peu populeuse après dérive.

### • **Mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles**

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (effets possibles de synergies). Pour cette raison, il convient d'être extrêmement vigilant en matière de mélanges et de respecter l'arrêté ministériel du 7 avril 2010. Ce dernier prévoit dans son article 8 : que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 novembre 2003 susvisé, un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles/imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat par les pucerons.

#### **A RETENIR**

- **Pensez à observer vos cultures avant de traiter !**
- **Il est interdit de traiter en présence des abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».**
- **Périodes et conditions où la présence des abeilles est la plus propice sur vos cultures** : dès que les températures sont supérieures à 13°C, la journée ensoleillée et peu ventée.
- **Périodes et conditions où les abeilles sont peu présentes dans vos cultures** : si les températures sont fraîches (<13°C), par temps nuageux, pluvieux et par vent fort.

Attention : d'autres pollinisateurs sauvages sont présents sur des plages horaires plus larges au cours de la journée et sous des températures plus fraîches (par exemple, les bourdons). Par ailleurs, les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil.

### **Les bonnes pratiques pour favoriser l'activité des insectes pollinisateurs et pour maintenir des ressources alimentaires en dehors des périodes de floraison des cultures mellifères**

- Avant toute prise de décision concernant une éventuelle intervention phytosanitaire, pensez à consulter le Bulletin de Santé du Végétal et à évaluer rigoureusement l'état phytosanitaire de la culture.
- Ne laissez jamais d'eau polluée par des substances actives chimiques autour des parcelles ou sur votre exploitation, les abeilles s'abreuvent et collectent de l'eau pour assurer le développement de leur colonie.
- Favorisez la présence des pollinisateurs pour la pollinisation de vos cultures en implantant des espèces mellifères autour de vos parcelles (bandes mellifères le long des cours d'eau et bord de champ, haies mellifères, CIPAN mellifères...). Rendez non attractifs pour les abeilles les couverts herbacés et fleuris entre-rangs dans la parcelle à traiter, par exemple en les broyant ou les fauchant. Pour ne pas que la flore mellifère devienne un piège pour les pollinisateurs, il est impératif que la dérive des traitements réalisés sur les cultures voisines soit évitée.
- Participez au maintien de l'apiculture sur votre territoire avec des cultures diversifiées et des rotations plus longues en intégrant des légumineuses ou des oléoprotéagineux dans votre assolement.
- Laissez des plantes messicoles s'implanter en bords de champs pour favoriser la biodiversité florale et mellifère.



Pour plus d'informations sur les abeilles et l'apiculture, contactez l'ADA (association de développement apicole) de votre région, le référent apiculture de la chambre régionale d'agriculture ou consultez le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)